




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

## AFFAIRES BELGES.

Londres, le 22 septembre. — On lit dans *The Courier* :

« Nous sommes au regret de ne pouvoir confirmer les suppositions du *Globe* d'hier, concernant le contenu de la communication venue du gouvernement hollandais, et qui a fait l'objet de la délibération de la conférence dans la séance d'hier. Cette supposition est entièrement erronée, car, loin de ne plus offrir de difficultés aux tentatives de la conférence pour conduire à une négociation conciliatoire entre la Hollande et la Belgique, la note du roi Guillaume ne fait qu'ajouter aux embarras actuels des affaires. Elle ne fait point mention des nouvelles bases de négociation auxquelles la Belgique consent à traiter. Elle ne fait pas même allusion à la concession du gouvernement belge à l'égard de l'établissement d'un péage sur l'Escaut. Il paraît d'après cette note du roi de Hollande, ou qu'il ignorait cette nouvelle concession, ou qu'il était déterminé à n'en tenir aucun compte. Cette pièce est adressée *ipsius motu* par le roi de Hollande à la conférence; il y tient le langage d'une partie maltraitée. Elle exprime l'extrême surprise de S. M. de ce que rien n'a été fait par la conférence pour effectuer ce qui a été définitivement convenu par les négociations de juin et de juillet. Elle invite la conférence à procéder sans délai à l'exécution des stipulations auxquelles le roi de Hollande a adhéré, et qu'il a considérées et considère toujours comme finales.

« Mais la partie la plus extraordinaire de la communication du gouvernement hollandais, est l'avis que donne le roi Guillaume, qu'il a envoyé une pareille note aux cabinets des différents souverains de l'Europe, leur demandant instamment de s'interposer, pour prévenir qu'un de leurs membres, le souverain d'un état indépendant, soit plus longtemps en butte à des interventions, au grand préjudice de son peuple et au grand détriment des principes monarchiques dans toute l'Europe. Cependant s'il faut recourir aux armes, S. M. est, dit-elle dans sa note, tout à fait préparée à lutter jusqu'à toute extrémité pour la défense de ses droits, et pour maintenir les intérêts de la Hollande.

« Le contenu de la note en question, mais surtout l'absence de toute allusion qu'on s'attendait bien à y trouver, concernant la nouvelle concession faite par la Belgique, ont, dit-on, beaucoup étonné les membres de la conférence, et les ont fortement indisposés.

« Ce moyen évasif, actuellement employé par le gouvernement hollandais, relativement à la nouvelle proposition de la conférence, fondée comme elle l'est sur une nouvelle concession faite par la Belgique, est regardé comme une déviation de la question, indigne d'un homme d'état et inutile, et les membres de la conférence sont également disposés à protéger, de fait et promptement, la Belgique pour l'empêcher d'être plus longtemps préjudiciée par la possession de la citadelle d'Anvers par les Hollandais.

« Le roi Léopold, par les sacrifices qu'il a faits et par le sacrifice plus grand encore qu'il vient de faire par cette nouvelle concession à l'opinion publique, a montré, de la manière la plus positive, dans sa querelle avec la Hollande. Mais, cependant, au cas où les affaires des Pays-Bas se brouilleraient davantage, nous ne sommes pas disposés à croire qu'il y aura nécessité absolue d'amener un arrangement au moyen d'une intervention armée. Les procédés de la Hollande, quoique étant de na-

ture à provoquer la guerre, n'excluent pas cependant toute négociation ultérieure. Le roi de Hollande en ne faisant pas allusion à la concession du roi des Belges, relative à l'établissement d'un droit de péage sur l'Escaut, laisse la conférence dans le doute sur ses intentions ultérieures à cet égard. La conférence n'a pas reçu de notification officielle du refus du gouvernement hollandais d'accéder à ses dernières propositions. Du silence du roi de Hollande, on peut inférer son refus, mais jusqu'à présent son refus n'a pas été communiqué.

« Il paraît que la Belgique est disposée à céder à la Hollande l'agence des recettes du péage de l'Escaut, non pas comme un droit de souveraineté qu'elle reconnaîtrait, mais comme un moyen expéditif qu'elle consentirait d'adopter. Il semble que c'est aussi tout ce qu'on peut exiger de la Belgique, et ce que les chambres, qui doivent se réunir le 13 novembre, sanctionneront peut-être.

— On lit dans le *Times* :

« Nous apprenons avec regret, mais non sans surprise et sans indignation, que S. M. hollandaise a refusé de traiter sur les modifications raisonnables qui lui ont été communiquées par le président de la conférence. La réponse de S. M. est à la fois évasive et insultante; il refuse de faire aucune nouvelle proposition, et déclare ne faire aucune attention à celles qui lui ont été faites d'autre part.

« Cette réponse extraordinaire a été communiquée à la conférence hier; elle doit encore s'assembler aujourd'hui. Tout homme raisonnable doit maintenant voir que l'espoir d'amener le roi de Hollande à la raison, par des protocoles et des représentations pacifiques, doit être abandonné. Il est évidemment résolu de n'entrer dans aucun arrangement sans y être contraint par la force.

« La conférence, qui vient d'être si grossièrement insultée, ne peut certainement pas permettre cette perfidie plus long-temps. L'intérêt de l'Autriche et de la Prusse exigent que les affaires de la Belgique soient terminées, et c'est pas moins l'intérêt que le devoir de la France et de l'Angleterre de devenir les instrumens d'une œuvre aussi salutaire. S. M. hollandaise ne peut donc compter que sur l'infâme gouvernement de la Russie qui, ne cherchant qu'à brouiller l'Europe afin de pouvoir mieux perpétuer ses cruels desseins sur la Pologne, l'a, sans doute, encouragé à persister dans sa dangereuse politique.

« La conférence ne peut plus se jouer de la paix de l'Europe, et des droits de la Belgique; si elle s'est faite juge elle doit faire exécuter son jugement. Après avoir fait croire au roi des Belges que ses différends avec son voisin pouvaient s'arranger par des concessions mutuelles, après avoir obtenu de lui des modifications au traité, après l'avoir fait ainsi manquer à l'assurance qu'il avait donnée aux chambres de ne jamais négocier avec un ennemi sur son propre territoire, la conférence a exposé S. M. à l'impopularité: ses alliés sont tenus de le replacer dans la position où elle aurait été si elle ne s'était pas fiée à leurs assurances qui lui promettaient un arrangement final.

— Les ministres des cinq puissances ont eu hier après-midi une conférence au Foreign-Office.

— On lit dans la correspondance de Berlin, datée du 14 septembre, adressée au *Globe* :

« Le roi Léopold a été très-heureux dans le choix des personnes de sa légation à notre cour militaire. Le général Merx y sera mieux vu que ne l'aurait été un juriste, et mieux encore que tout autre officier belge, car il n'a pas figuré dans la révolution. Son secrétaire, M. Serruys, quoique patriote, est dit-on un diplomate très discret, et son attaché,

le comte Cornelissen, qui ne s'inquiète pas plus de la diplomatie, que celle-ci ne s'inquiète de lui, est un jeune homme beau et riche, et se conciliera par là la faveur des dames, chose qu'il ne faut pas négliger dans les missions diplomatiques sur le continent.

## FRANCE.

## AFFAIRES BELGES.

Paris, le 23 septembre. — Le *Journal des Débats* contient encore aujourd'hui quelques lignes d'une haute importance, voici ce qu'on y lit :

« La flotte française quittera Cherbourg sous le commandement du contre-amiral Ducrest de Villeneuve.

« La flotte anglaise sera commandée par le vice-amiral sir Pulteney Malcolm.

« On prétend que les deux amiraux seront porteurs d'une déclaration commune de la France et de l'Angleterre adressée au roi Guillaume. Arrivés dans les eaux de la Hollande, ils transmettraient cette déclaration au gouvernement hollandais, et sur une nouvelle réponse négative, le blocus commencerait.

« Les mesures de fermeté que le ministère semble enfin s'être décidé à prendre ont fait ici une impression très-favorable. Il y a si longtemps qu'on reste dans l'incertitude, qu'on espère enfin que les événements vont se dessiner d'une manière certaine; et, s'il faut avoir la guerre, du moins nous ne resterons pas encore des années à l'attendre, au milieu de l'anxiété générale et de la stagnation du commerce. Après les résolutions que le ministère vient de prendre, il ne peut plus reculer, il faut que la Hollande cède immédiatement, ou que des coups de canon la forcent à des concessions.

— C'est M. le contre-amiral Ducrest de Villeneuve qui commandera la flotte française. Sir Pulteney Malcolm paraît destiné au commandement de la flotte anglaise.

Les escadres d'Angleterre et de France vont se réunir à Spithead, pour se rendre de là devant Anvers. Les deux amiraux seront porteurs d'une déclaration commune de la France et de la Grande-Bretagne adressée au roi de Hollande. Ils transmettraient cette déclaration au cabinet de La Haye, et, sur une nouvelle réponse négative, le blocus commencerait.

On annonce aussi que nos deux corps d'armée se porteront simultanément sur Anvers, l'autre sur Maestricht.

(*Nouvelliste*.)

— Nous apprenons aujourd'hui, de bonne source, que les escadres d'Angleterre et de France vont se réunir à Spithead pour se rendre de là devant la citadelle d'Anvers. On annonce aussi que les deux corps d'armée de France se rendront l'un du côté d'Anvers l'autre vers les frontières hollandaises, afin de débarrasser les parties du territoire belge qui sont encore occupées par l'ennemi.

— Voici, dit le *Gazette*, le résumé de la notification envoyée à La Haye par le gouvernement français : « L'armée française qui s'assemble sur la frontière ne pourra entrer en Belgique que dans le cas d'une agression de la part de la Hollande; ou bien si, après l'établissement du blocus d'Anvers et la sommation définitive faite au roi de Hollande d'accéder aux dernières propositions de la conférence, il n'était pas fait de réponse dans le délai de dix jours. Dans cette dernière hypothèse 25,000 hommes de troupes françaises, se dirigeront sur Anvers et après la prise de la citadelle elles rentreront en France.

— *La Quotidienne* déclare que notre cabinet n'osera pas intervenir dans les affaires de la Belgique, parce qu'il sent bien que, lorsqu'il s'agira,



non pas de suspendre, comme en 1831, mais de trancher la question hollando-belge, il rencontrera l'Europe derrière le roi Guillaume. Nous verrons si l'Europe absolutiste se trouvera au rendez-vous que lui donne ce journal si éminemment français !

— Une contestation entre les commissaires du banquet donné à Lyon à M. Odillon-Barrot et les actionnaires composant le conseil de rédaction du *Courrier de Lyon*, occupe depuis quelques jours les journaux de cette ville. Un combat des vingt-six actionnaires du *Courrier de Lyon* a été proposé.

Accepté par dix actionnaires qui ont désigné leurs adversaires, il y a eu de nouveaux pourparlers qui durent encore. En attendant, le procureur du roi de Lyon poursuit d'office. MM. Bouyer et Faure, commissaires du banquet, inculpés d'avoir, dans l'après-midi du 15 de ce mois, porté des coups volontaires et prémédités à M. Bonaud, un des actionnaires du *Courrier de Lyon*.

— Meinel est un cuirassier du premier régiment; il a des formes athlétiques et une taille de cinq pieds sept pouces; quand il est en colère, rien ne lui résiste; sous sa main le fer se brise aussi facilement que le verre; les verroux sautent en éclats et les murs sont démolis: il est par dessus tout raisonneur et peu docile, grand défaut pour un soldat.

Un jour du mois de juillet dernier, il fut commandé par son lieutenant pour aller au passage des chevaux nouvellement arrivés au corps. C'est une injustice, dit-il, ce n'est pas mon tour, je n'irai pas. — Eh bien, répondit son supérieur, vous irez pour quatre jours à la salle de police. — Et Meinel est enfermé au verrou, mais il ne peut retenir l'expansion de son indignation. En un instant, les barreaux de fer de la salle de police sont brisés, la porte vole en morceaux, et le voilà tout à coup libre et au milieu de la cour. Quelques camarades se jettent au-devant de lui et s'empressent de l'apaiser. Il écoute la voix de l'amitié et promet de se modérer. La salle de police étant démolie, le lieutenant ordonne de le conduire à la prison du corps; ses camarades l'y amènent; mais à peine l'ont-ils abandonné, qu'il s'écrie avec une nouvelle fureur, *c'est injuste? c'est injuste!* et tout aussitôt les lits de camp, les barreaux de la fenêtre, le mur et la porte sont détruits et tombent aussi lestement que les murs de Jéricho. La garde avertie n'était pas encore arrivée à la prison, que déjà Meinel avait paru dans la cour, les mains ensanglantées au milieu de sa compagnie tout étonnée de le voir reparaitre si promptement. Par ordre du lieutenant, on le conduisit au cachot. Ses mains étant meurtries par les efforts qu'il avait faits pour démolir et la prison et la salle de police, il fut, pour cette fois, forcé de rester tranquille. Le menuisier, le charpentier, le serrurier, le vitrier et le maçon furent mis en réquisition pour réparer les dégâts occasionnés par ce nouveau Samson. Leur mémoire, réglé par qui de droit, fut arrêté à la somme de 407 f. 87 c.

Traduit pour ces faits devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre, Meinel a été condamné à 6 mois de prison.

— Le *National* est fort en colère aujourd'hui contre le *Constitutionnel*, qui, dans un long article publié hier, a dit que les promoteurs d'idées républicaines étaient, parmi les journaux, dans la proportion de 1 à 50, et parmi leurs lecteurs de 1 à 50 mille.

Il paraît que l'assertion du *Constitutionnel* était assez exacte; car le *National* s'en est choqué, et il tance aujourd'hui son confrère avec une morgue toute républicaine.

Ce qu'il y a de terrible pour le *National*, c'est que le chiffre des abonnements est là à l'appui, et bon gré mal gré il faut bien se soumettre à cette preuve irrécusable.

— *Duchesse de Berry*. On lit dans *l'Albion* (journal anglais) du 19 septembre :

« Plusieurs de nos journaux ayant copié des articles de feuilles étrangères concernant la duchesse de Berry, et faisant allusion soit aux lieux qu'elle aurait visités, soit aux menaces de la police française, nous croyons devoir prévenir les amis de cette illustre princesse, qu'il est très-certain qu'elle n'est plus dans la Vendée, et qu'elle se trouve maintenant en lieu de sûreté. Elle est en outre placée aujourd'hui de façon à pouvoir profiter des conseils et du secours d'amis sûrs et des personnes dévouées à sa cause. Nous sommes positivement instruits de la vérité des faits que nous avançons. »

Nous croyons que ce journal a été en effet très-bien informé. Des lettres venues du dehors annoncent que Madame est en sûreté, et qu'elle a pu se placer dans cette nouvelle position, sans compromettre en aucune façon le grand caractère qu'elle a déployé. (*Quotidienne*.)

— *Affaires d'Espagne*. D'après une dépêche télégraphique de Bayonne, on a appris que le bruit circulait à Bayonne de la proclamation de don Carlos comme roi d'Espagne tandis que d'un autre côté on disait qu'une régence avait été établie pour la jeune reine.

— *Bruits de bourse de samedi*. — L'affluence était considérable aujourd'hui à la bourse. Il est vrai que ce qui était douteux hier ne l'était plus ce matin, et qu'on voulait savoir l'effet que produirait sur le crédit public la résolution définitive du cabinet français en faveur de la Belgique. Eh bien! ce crédit, il s'est maintenu, il a même haussé, ce qui

indique assez qu'en France on veut avant tout une détermination prompte, généreuse et digne dans les actes de la politique extérieure. Aussi, nous devons le reconnaître, une approbation générale est accordée aux mesures coercitives qu'on annonce devoir être employées contre la Hollande.

Au milieu des conversations générales, toutes relatives aux événements qui doivent amener la solution du problème que n'a pu résoudre la conférence de Londres, il s'est glissé plusieurs nouvelles fort peu probables mais que l'on écoutait plus par curiosité que par intérêt. C'était l'arrestation de la duchesse de Berri; c'était le départ précipité de M. le procureur général Persil pour aller constater l'identité de la princesse.

On a débité beaucoup d'autres nouvelles qui ne méritent même pas d'être rapportées; aussi ont-elles trouvé peu de créance. Cependant des personnes d'un caractère grave persistaient à annoncer l'arrestation de la duchesse de Berry. (*Const.*)

## BELGIQUE.

*Bruxelles, le 25 septembre*. — La salle du grand théâtre était comble hier soir; le roi et la reine avec le duc d'Orléans ont assisté à la représentation; ils ont été salués à leur entrée et à leur départ par plusieurs salves d'applaudissements. La reine était placée entre son frère et le roi.

— Le roi, la reine et le duc d'Orléans sont partis ce matin à 7 heures pour Denderleeuw; ils sont accompagnés des généraux Desprez, Baudrand, et d'Hane; de M. d'Arshot, du colonel Prisse, du commandant Gérard, aide-de-camp du duc d'Orléans, et de plusieurs officiers d'état-major. Un magnifique attelage a pris les devans; il est destiné à la reine qui passera devant le front des troupes en calèche découverte. LL. MM. déjeuneront à Denderleeuw à 2 heures, et seront de retour à Laeken dans la soirée.

— M. Surllet de Chokier, arrivé hier à Bruxelles, est allé présenter ses hommages au duc d'Orléans, et a dîné au château.

— M. le général Wolf, des Etats-Unis, a dîné hier à la cour. Il doit accompagner le roi dans son inspection à Denderleeuw.

— M. le général Baudrand doit partir ce soir pour Paris. On pense que M. Lehon ne tardera pas à y retourner aussi. (*Mémorial*.)

— Nous apprenons que M. F. Meens se met sur les rangs pour être nommé député de Bruxelles, en remplacement de M. Ch. de Brouckere.

— On assure que Mme. la baronne de Stassart est nommée dame du palais de la reine.

— *Le Lynx* du 24 de ce mois porte ce qui suit :

« M. de Bourgogne, ex-directeur de la monnaie, vient de faire apposer les scellés sur tous les ateliers et ustensiles de l'établissement; c'est lui qui en a payé les principaux. »

« Il a exigé à juste titre que son successeur lui remboursât fl. 150,000, avant de se mettre en possession desdits ateliers. »

Nous sommes de même de savoir que le fait de l'opposition des scellés est complètement inexact, et que, loin d'avoir eu recours à cette mesure, M. de Bourgogne, sur la simple invitation de la commission du monnayage, qui lui avait manifesté le désir du roi de faire battre de la nouvelle monnaie pour être distribuée le 27, s'est empressé de remettre à la susdite commission toutes les clefs des ateliers; il a fait plus, il a mis à sa disposition tous les ustensiles à lui appartenant et nécessaire à cette fabrication. M. de Bourgogne s'est borné à adresser au ministre des finances l'inventaire des ustensiles qui lui appartiennent, et dont la valeur a été estimée environ fl. 27,000, bien qu'ils lui en aient coûté fl. 50,000. (*Moniteur*.)

— La députation chargée d'aller recevoir le drapeau d'honneur décerné à la ville de Herve, se compose de MM. Voisin, premier échevin; Donnay et Renkin, conseillers de régence.

*Ensisval*. — MM. P. Fassin, juge de paix; C. F. de Leau, notaire, J. J. Wassenne, capitaine-adjutant-major de la garde civique.

*Anvers*. — MM. Dubois père, Kempencers et Van Pruyssen. MM. P. Van Camp et J. Muskeyn rem-

placeront les membres, qui ne pourraient remplir leur mission.

*Mons*. — MM. Frédéric Corbisier, membre de la chambre des représentants; Destombes, colonel de la garde civique; Damesnil; ex-sergent-major de la compagnie des volontaires montois; Delnest, capitaine de la garde civique, et Colinet, artiller de ladite garde.

*Tournay*. — MM. Dumon-Dumortier, échevin; Delhaye, conseiller; Renard, capitaine d'état-major; Chauffaut, major de la garde civique, et Pollart fils.

*Andenne*. — MM. L. Vilgot; J. Lapierre; Ch. Delcourt.

*Couvin*. — MM. L.-J. Mouvet; A.-J. Rondelle; G.-J. Datemple.

*Dinant*. — MM. Pirson; Marsigny; Alt, capitaine au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie; Monard, lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie; Clavareau, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

*Gembloux*. — MM. Berger; Gislain; Henrionnet. *Namur*. — MM. Bauchau; T. Dandoy; A. Zoude; D. Oger.

*Philippeville*. — MM. Poncet; Vessie; Laine-Porte.

*Sclayn*. — MM. Hankart; Lemielle; Tombelle.

## LIÈGE, LE 26 SEPTEMBRE.

Le maréchal Gérard et son état-major sont arrivés à Cambrai avant-hier.

— M. le comte Duval de Beaulieu vient d'être élu sénateur à une immense majorité pour le district de Mons.

— Nous apprenons que M. B. Bayet, conseiller de régence, retenu chez lui par une indisposition assez grave, ne pourra accompagner la députation chargée d'aller chercher à Bruxelles le drapeau d'honneur décerné à la ville de Liège.

— M. Rogier, gouverneur de la province d'Anvers, est nommé, par arrêté royal du 24 du courant, membre de la commission pour l'érection du monument à élever sur la place des Martyrs.

— La ville de Dresde a célébré par des fêtes patriotiques l'anniversaire de la révolution de 1830. La population de cette ville en a été doublée pendant les premiers jours de septembre; aucun désordre n'est venu interrompre, ni troubler ces réjouissances.

— On lit dans une lettre de La Haye :

« Le bruit circule ici qu'une déclaration royale vient de paraître, par laquelle toutes les transactions que la banque de Bruxelles a faites depuis 1830, et que toutes les ventes de terre, sous quelque forme ou condition que ce soit, seront considérées comme nulles par S. M. le roi des Pays-Bas. (*Messageur de Gand*.) »

— Un transport de 300 enfants emmenés dans l'intérieur de la Russie, escortés seulement par une quinzaine de cosaques, s'est révolté à Minsk. Ces enfants, voyant leurs gardiens endormis, ouvrirent pendant la nuit la porte de la maison où on les avait enfermés, et se dispersèrent. Cette révolte avait enlevé toutes les garnisons russes des environs de Minsk, et on parvint à se saisir de plusieurs de ces malheureux fuyards. Le commandant de Siedlet, à 24 lieues de Varsovie, ayant appris qu'un certain nombre de ces malheureux se trouvait caché dans quelques maisons, fit entourer par un bataillon le quartier entier, commanda une recherche domiciliaire et fit enlever tous les enfants qui s'y trouvaient, même ceux qui n'appartenaient pas au transport.

*CHOLERA*. — *Bruxelles*. — Du 23 septembre, à 9 heures du matin, au 24, à la même heure, 1 nouveau cas, 2 décès, 5 guérisons.

*Anvers*. — Du 24 au 25, 3 nouveaux cas, 1 décès, 3 guéris.

## COLLEGE DE LIÈGE.

Par suite des travaux effectués dans les classes du collège, la rentrée des cours est fixée au 8 octobre prochain; immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera chantée à 8 heures.

La commission des études s'assemblera le 5 et le 6 du mois, de 8 heures à 11 heures du matin, pour examiner les nouveaux élèves.



Les journaux de Bruxelles arrivés ce matin ne nous ont rien appris de nature à éclairer la situation. Presque tous manifestent quelque incrédule sur l'intervention anglo-française. Cependant les journaux de Paris, ministériels, indépendants et catholiques même, confirment le fond des nouvelles publiées hier par le *Journal des Débats*.

La même feuille publie aujourd'hui quelques nouveaux renseignements sur l'expédition projetée. (Voyez France.)

Les feuilles anglaises, le *Times* surtout, s'expriment avec énergie contre le roi de Hollande. Le *Courier* publie un article sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs. Le même journal dit dans son n° du 22 qu'il ne s'est fait aucun mouvement dans la flotte anglaise. On a remarqué que depuis quelque temps le *Courier* avait fait une volte-face en faveur de la Hollande, ses rapports ne doivent donc être accueillis qu'avec défiance.

On lit dans le *Mémorial* :

« Nous avons dit hier que le refus de la Hollande, s'il faut ajouter une fois complète à ce qu'on dit des dispositions de la France et de l'Angleterre pouvait être un événement important. En effet, si ce refus rompt toute négociation, on se retrouvera à certains égards placé dans la position où l'on était avant de consentir à négocier ; on aura fait de plus un dernier acte de défiance à l'égard des puissances ; et la négociation se trouvant ainsi rompue dès son début, elle n'aura pas fait perdre de temps. Dans l'opinion où nous sommes qu'il n'y avait rien de plus à espérer d'une négociation directe, que de celle où la conférence s'interposait, nous croyons que ce refus, pour autant qu'il mette fin à toute négociation, est ce qui pouvait arriver de mieux au nouveau système que le gouvernement paraît avoir embrassé.

« Mais ce refus qu'on dit rédigé en termes très-ambigus, peut-être même assez méprisants pour la conférence, ou au moins pour l'Angleterre qui avait fait la proposition, ce refus sera-t-il réellement regardé par la France et par l'Angleterre comme mettant un terme à la possibilité de négocier, comme épuisant le rôle de la diplomatie ?...

« La France, quelque besoin qu'elle ait de sortir des incertitudes de la question belge ne se hasarderait probablement pas à agir sans l'assentiment le plus complet de l'Angleterre. Agir avec la France, le ministère anglais l'osera-t-il ? Se croira-t-il enfin assez justifié devant le parlement pour se mêler à une intervention qui offre de si faibles chances de guerre générale ? Laisser agir la France seule, nous croyons que le cabinet anglais n'y consentira jamais. Les anciennes jalousies existent toujours ; malgré tous les sacrifices que le cabinet français a faits à la paix, un reste de l'ancienne défiance subsiste en Angleterre contre la France et y conserve une assez grande force. Si l'Angleterre n'avait pas exigé l'année dernière la prompt évacuation de la Belgique par les troupes françaises, la question belge aurait pu être facilement tranchée à cette époque. Le ministère anglais sera-t-il moins défiant aujourd'hui ?

« Nous désirons qu'on comprenne enfin en Angleterre, comme en Belgique, comme il paraît qu'on le comprend aujourd'hui en France, que le moment est venu d'en finir des incertitudes où la Hollande tient l'Europe entière et qu'il est plus sage de courir pendant quelques jours les chances si minimes de guerre générale qu'on croit voir dans une mesure décisive, que de vouloir prolonger un état d'incertitude qui chaque jour agite et tourmente de plus en plus les esprits, et qui tend chaque jour à avilir davantage dans l'esprit des peuples ceux des gouvernements de l'Europe qui doivent le plus tenir à leur force morale, véritable et seule base de leur existence. »

« Nous pouvons confirmer la nouvelle, donnée il y a peu de jours par un journal belge, sur les dispositions du gouvernement autrichien. Au point où nous sommes parvenues les affaires, l'Autriche regarde la France et l'Angleterre comme plus spécialement intéressées dans la question belge et comme appelées à en amener le dénouement. (Mémorial.)

On lit dans l'*Union* :

« Que la France et l'Angleterre aient sérieusement la volonté d'en finir maintenant par les armes, ou que ce ne soit encore là qu'une vaine démonstration, comme nous en avons déjà vues plus d'une fois, le gouvernement belge n'en doit pas moins prendre aujourd'hui au sérieux cette manifestation de leurs intentions, comme il a pris au sérieux les dernières propositions d'arrangement auxquelles ces mêmes cabinets l'avaient particulièrement prié de prêter l'oreille. Il doit le plus promptement possible entrer en campagne. L'attitude qu'il vient de prendre vis-à-vis du pays lui en fait une loi ; celle qu'il a prise vis-à-vis de la conférence l'y autorise. »

On lit dans le *Courier* ce qui suit sur l'organisation de l'armée belge :

« Lorsque l'organisation de la nouvelle armée belge fut effectuée ; on ne tarda à reconnaître combien l'esprit de nationalité avait pénétré avant dans le cœur de nos soldats. Les tentatives faites auprès d'eux par les ennemis de notre indépendance échouèrent toutes sans distinction ; parmi les officiers, quelques hommes dont le mépris de leurs frères d'armes a fait justice, s'associèrent seuls à de parcs complots. Sans doute il est à déplorer qu'au milieu du désordre et de l'agitation des premiers mois de la révolution on n'ait pu ni donner les soins nécessaires à l'instruction de nos troupes, ni songer à établir parmi elles une discipline sévère, car c'est en partie à cette fatale négligence que nous devons les désastres du mois d'août. Mais aujourd'hui que notre armée n'a plus à cet égard aucune comparaison à redouter, il est facile de voir combien cette conviction de sa supériorité influe sur son esprit, sur son moral. Nulle part dans le pays on ne trouverait aujourd'hui plus de véritable patriotisme, plus d'aveuglement pour un joug étranger, plus de dévouement à la cause nationale que dans les rangs de l'armée. C'est qu'elle sent sa force maintenant, c'est qu'elle sait aussi que son honneur et ses plus chers intérêts sont liés à la conservation de notre indépendance. Mais, il faut le dire, elle ne souffre pas moins vivement que le pays de toutes les humiliations, de toutes les avanies que la faiblesse du gouvernement nous condamne à dévorer en silence ; et après s'être imposé avec résignation, disons mieux, avec joie, les longues études, les pénibles travaux qu'on a exigés d'elle pour la mettre en état de lutter avec honneur contre nos ennemis, elle ne peut voir sans douleur qu'on semble se défier d'elle et que la triste politique du ministère l'expose à n'être peut-être long temps encore, aux yeux de l'Europe, que l'armée du mois d'août. »

On lit dans une feuille ministérielle de Paris, le *Nouvelliste*, que deux armées françaises doivent entrer en Belgique : l'une se dirigeant sur Anvers, l'autre sur Maestricht. Plusieurs journaux s'indignent avec raison à l'idée de voir l'armée belge réduite à un rôle passif. Nous ne pouvons croire à l'exactitude des informations du *Nouvelliste*. Voici au demeurant ce qu'on lit dans un autre journal :

« Pour que les troupes françaises franchissent le territoire belge il faut que le roi des Belges demande l'intervention de la France. Autrement les cabinets pourraient avoir droit de protester. »

« C'est pour cette raison que le duc d'Orléans s'est préalablement rendu à Bruxelles. Il est allé auprès du roi des Belges pour l'engager à demander par un écrit signé de sa main l'intervention de la France. »

MUSÉE. — Un arrêté royal du 24 septembre contient ce qui suit :

Léopold, etc. Voulant donner au musée de l'état, les développemens et l'utilité dont il est susceptible dans l'intérêt des arts et de l'industrie ;

Sur le rapport et la proposition de notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et arrêtons :

Les collections du musée de l'état seront, le plus promptement possible, complétées de manière à les mettre au niveau des perfectionnemens qui seront successivement faits dans les sciences physiques et chimiques, les arts et l'industrie. Il y sera ajouté :

- 1° Une collection complète de modèles des meilleurs instrumens aratoires du pays ;
- 2° Une collection complète d'échantillons des pro-

duits de l'industrie agricole et manufacturière et des mines du royaume. Des médailles d'or et d'argent, et des primes d'encouragement, dont le nombre et la valeur seront ultérieurement déterminés, seront décernées annuellement aux auteurs des inventions et découvertes les plus utiles et des machines et instrumens les plus perfectionnés, qui seront envoyés à l'exposition publique du musée, quarante jours au moins avant le jugement qui aura lieu, le 25 juillet de chaque année, par une commission de onze membres au moins, dont feront partie les membres de la commission administrative dudit musée.

Une publication mensuelle aura lieu, à partir, au plus tard, du premier mars 1833, par les soins et sous la surveillance de la commission administrative, à l'effet d'éclairer les industriels et les agriculteurs sur les améliorations qui peuvent être introduites dans l'agriculture et l'industrie belges.

#### THÉÂTRE. — Revue.

Tout va pour le mieux dans notre petit empire dramatique. D'abord, et ce n'est le moins intéressant pour l'administration, quoiqu'elle en dise parfois, la foule accourt à chaque représentation, et la caisse doit s'arrondir quelque peu ; et puis maintenant tout le monde est tranquille, l'embarcation est bien à flot ; elle vogue à pleines voiles, pas le plus petit nuage à l'horizon. Tout présage que la traversée sera des plus heureuses.

Vient ensuite la clôture des débuts, et avec elle le moment où disparaissent pour ne plus se montrer qu'à larges intervalles, la plupart des vieilleries du vieux répertoire dont toutefois l'apparition périodique est inévitable sur un théâtre de province. Viennent donc bien vite la *Maison Isolée*, le *Château de Montenero*, le *Déserteur*, la *Clochette* et le *Petit Matelot*, voire même une seconde représentation du *Rossignol* pour les amateurs ; nous ferons tout ce que de bonnes gens sont capables de faire en pareil cas : nous écouterons sans bâiller. C'est un acte d'héroïsme dont les *peruquiers* voudront bien nous tenir compte.

Grâces soient rendues à la *Muetta* qui a bien voulu hier rompre, pour un moment, cette monotonie classique du répertoire. Que de souvenirs elle est venue réveiller en nous ! Mais aussi quelle puissance d'énergie et d'action, quelle vive intelligence des effets dramatiques, que d'entraînement et de passion dans cette œuvre admirable ! Presque tout a été compris à merveille. La scène de la conspiration entrecoupée de barcaroles, celle de l'insurrection, et surtout cette prière sans accompagnement adressée au grand saint Janvier par tout ce peuple, le poignard et la torche à la main, morceaux de premier ordre, aussi bien pensés que bien écrits, ont été rendus avec une vigueur et une précision remarquables.

Qu'on ne croie pas cependant que l'exécution ait été de tout point irréprochable. Nous hasarderons, à cet égard, quelques conseils.

Nous n'avons que des éloges pour M. Derancourt, jamais peut-être nous n'avons vu jouer et chanter le rôle de Masaniello avec plus de chaleur et de verve, avec plus de goût et d'expression musicale. Il s'est surpassé au dernier acte. En revanche la princesse Elvire a été d'une froideur désespérante. Nous avions prévu que Madame Derancourt échouerait souvent dans les rôles qui exigent à tout prix de l'âme et de la sensibilité. Nos prévisions se sont réalisées ; la belle cavatine du 4<sup>e</sup> acte : *Arbitre d'une vie*, lui a présenté un écueil qu'elle n'a pu franchir. Elle a cru chanter avec expression, elle n'a chanté qu'avec mollesse et nonchalance ; elle s'est jetée tout en dehors de la situation. Nous pourrions faire le même reproche à Bouchy : il n'a pas du tout la mine d'un conspirateur. Et Mlle Thuillier ? Elle a encore été cette fois aussi outrée qu'il est possible de l'être, jamais on a vu pareille pétulance de gestes, jointe tant de brusquerie et de roideur dans les mouvemens.

Nous commençons à craindre que cette jeune actrice dont la physionomie est si heureuse, qui a tant de douceur à la fois et de passion dans le regard ne puisse, que difficilement se corriger de l'exagération qui dépare ses qualités. M. Auguste a été on ne peut plus malheureux dans le beau récitatif du dernier acte. Quant à la petite ovation du quatrième nous nous permettrons de faire observer qu'elle a été infiniment trop prolongée ; les licences du grand opéra ne vont pas jusqu'à faire d'une scène musicale charmante et fortement dessinée, une promenade de mélodrame ou de cirque olympique.

Le *Chapeau*, la *Dame Blanche* et *Jean* ont aussi fait leur apparition. Le premier de ces ouvrages a été horriblement mutilé. Bien que fraîche encore et remplie de ces détails gracieux et spirituels dont son auteur est si riche, cette musique a besoin, pour ne rien perdre de son éclat, d'une exécution infiniment délicate et nuancée. Malheureusement les acteurs chargés des principaux rôles ne peuvent rien pour elle. Cependant on peut dire de St.-Ange qu'il porte assez proprement la houlette et qu'il joue assez joliment du chalumeau. C'est décidément un bon Colin.

*Jean* est, comme tout le monde sait, un mauvais vaudeville dont un roman de Paul de Kock a fourni le sujet et les détails. Tout en est commun, fable, dialogue et couplets ; mais l'action ne languit pas, les détails en sont gais et les acteurs jouent bien. Nous citerons d'abord Amédée qui saisit parfaitement, dans les deux premiers actes, les habitudes et les façons d'un jeune roué de mauvaise compagnie, et dans les autres, les manières nobles et polies d'un fashionable parfait. Vient ensuite notre ami *Rigolard*, ce maître de danse qui dit toujours la même chose, sous les traits mobiles et expressifs de Victor. Le bonnet de la grisette va bien à Mlle Thuillier, et Léopold a toujours de fort beaux habits. Bref il n'y aurait plus rien à redire à ce vaudeville si M<sup>de</sup> Bougnol était assez aimable pour céder son rôle à quelqu'une de ses compagnes : il y en a de si jolies dans la troupe !



SITUATION MOYENNE D'AOUT 1832.

Journaux ministériels.

	Abonnés à Paris.	Abonnés au dehors.	Total.
Moniteur,	4,450	875	2,325
Débats,	5,400	6,829	11,929
Nouvelliste,	750	1,178	4,928
France Nouvelle,	4,300	1,399	2,699
Figaro,	820	354	4,171
Constitution de 1830,	836	630	4,466
Bonhomme Richard,	400	298	698
Total général,			22,216

Journaux de l'opposition

Courrier français,	4,900	4,351	6,251
National,	4,360	2,433	3,793
Commerce,	800	913	4,713
Tribune,	206	867	4,067
Corsaire,	480	274	754
Messager des Chambres,	825	1,086	4,911
Révolution de 1830,	150	316	466
Total général,			45,955

Journaux mixtes.

Constitutionnel,	5,975	10,247	16,222
Temps,	4,600	4,478	6,078
Echo français,	24	1,470	4,494
Gazette des Tribunaux,	300	1,084	4,384
Moniteur du Commerce,	480	409	589
Total général,			25,767

Journaux légitimistes.

Gazette de France,	886	7,720	8,606
Quotidienne,	4,380	3,845	5,225
Revenant,	290	398	688
Bridoisson,	145	140	285
Courrier de l'Europe,	548	390	938
Total général,			45,742

Ouvrages périodiques.

Journal des Maires,	48	6,987	7,035
L'Ami de la Religion,	600	4,452	2,052
Gazette du Clergé,	450	729	4,179
Le Rénovateur,	208	429	637
Sentinelle du Peuple,	400	4,268	4,868
La Mode,	400	4,863	2,263
Revue musicale,	100	123	223
Revue de Paris,	503	607	4,110
Revue des deux mondes,	227	293	520
Revue britannique,	490	585	4,075
Journal des conn. usuelles,	4,200	2,150	3,350
Journal des conn. utiles,	20,000	61,936	81,936
Journal de méd. et chir.,	1,200	3,886	5,086
Journal des notaires,	425	4,503	4,928
Journal des savans,	98	46	414

Noms des principaux rédacteurs des Journaux ci-dessus.

**Moniteur**, M. Sauvo, rédacteur en chef; MM. Mielle, René Perrin, etc.  
**Débats**, M. Bertin l'aîné, rédacteur en chef; MM. Villemain, Salvandy, St-Marc Girardin, Sylvestre de Sacy, Becquet, Jules Janin, Delécluze, Marie Boutard, etc.  
**Nouvelliste**, M. Malitourne, rédacteur en chef; MM. Ch. Méville, Philarete Chastles, Charles Rabou, Letellier, etc.  
**France Nouvelle**, M. Léon Pillet, rédacteur en chef; M. Dewailly.  
**Figaro**, M. Nestor Roqueplan, rédacteur en chef; MM. Gozlan, Vidal, Bohain, Masson, Bruquière, Vanlabelle, Méry et Barthélemy.  
**Constitution de 1830**, M. Moreau Rozier, rédacteur en chef; MM. Bousquenou, Vatis, Duviquet, etc.  
**Bonhomme Richard**, M. Riga, rédacteur en chef, M. S. Maurice, etc.  
**Courrier Français**, M. Chatelain, rédacteur en chef; MM. Guyet, Valentin de la Pelouze, Cormenin, etc.  
**National**, M. Armand Carrel, rédacteur en chef; MM. Risard, Ch. Magnien, Ste-Beuve, etc.  
**Commerce**, M. Guillemot, rédacteur en chef; M. Apffel., (M. Laffitte, l'un des propriétaires.)  
**Tribune**, M. Armand Marrast, rédacteur en chef; MM. Sarut, Bascans, Félix Avril, Ledieu, etc.  
**Corsaire**, rédacteur en chef, M. Eugène Briffault; MM. Viennot, Lepage, Rey Dusseuil, etc.  
**Messager des Chambres**, rédacteur en chef, M. Grille; MM. Baude, Francke, Thomas Chastles, Gail, etc.  
**Révolution de 1830**, rédacteur en chef, M. Antony Thouret; MM. Fazy, Rabaud, etc.  
**Constitutionnel**, rédacteurs en chef, MM. Darmaing et Bert; rédacteurs principaux, MM. Etienne, Jay, Evariste-Dumoulin, Feuillide, Cas. Bonjour, l'homond, Cauchois-Lemaire, Castil-Blaze, etc.  
**Temps**, rédacteur en chef, M. Coste; MM. Duclauzeau, Fiévée, Urbain, Fauché, Delanoy, Noëve Weymar, Féty, etc.  
**Gazette des Tribunaux**, rédacteur en chef, M. Darmaing; MM. Crémieux, Ch. Ledru, Dupont, Mermillod, etc.  
**Echo Français**, rédacteur en chef, M. Goumy.  
**Quotidienne**, rédacteur en chef, M. de Briand; MM. Emile Maurice, H. J. Simon, Merle, etc.  
**Gazette de France**, rédacteur en chef, M. de Genoude, MM. Beauregard, Lourdoucix, Raforest, Ad. Bossange, Lubis, etc.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 25 septembre.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès, 4 hommes, 2 femmes, savoir: Charles d'Hulst, âgé de 23 ans, canonnier 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> compagnie, 3<sup>e</sup> bataillon d'art. de siège. — Josephine Guery, âgée de 36 ans, institutrice, rue Agimont. — Alexandrine Hubin, âgée de 49 ans, place St. Barthelemy.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi, 27 septembre, pour le 2<sup>e</sup> début de M. Auguste, Emma, opéra en 3 actes, et le Bouffe et le Tailleur, opéra.

Incessamment la reprise de Robert le Diable, de Meyerbeer. En attendant la 1<sup>re</sup> représentation du Serrurier, vaudeville nouveau.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

INSTITUT D'EDUCATION,

Rue des Sœurs-Grises, n° 407 bis, à Liège.

La rentrée des classes aura lieu le 4<sup>e</sup> d'octobre, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, dans l'église primaire de St. Jacques.

Préparer les élèves aux études universitaires, et les former à la science commerciale, tel est le but principal de l'instruction donnée dans cet établissement.

La Religion et la Morale sont enseignées par un ecclésiastique attaché à la maison, lequel prépare les enfans à leur première communion.

Le directeur n'ayant pas en vue seulement ce qui a trait aux succès classiques, vient, pour compléter son système d'éducation, d'établir dans le jardin du pensionnat une Gymnastique, dont les exercices, sagement dirigés, ne peuvent, qu'avoir sur les dispositions morales de la jeunesse, une influence aussi heureuse que sur les facultés physiques.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. J. F. FRENAY, directeur de l'Institut. 477

LYCEE établi dans le beau local de St-André à Liège, dirigé par Jbt. L. DUFLOS et J. F. X. WURTH.

On y enseigne le Français, le latin, le grec, l'allemand, le hollandais, les mathématiques, la physique, la géographie, l'histoire, la tenue des livres, la littérature, le dessin linéaire, la religion et la morale. Les élèves ayant terminé leurs cours au Lycée, reçoivent un diplôme qui les garantit capables d'entrer à l'Université ou dans une maison de commerce.

Prix trimestriel: Première classe 30 francs, deuxième 25 frs. troisième 20 frs., quatrième 15 frs.

A ce Lycée, M. DUFLOS a annexé un Pensionnat dont le prix annuel est de 400 à 500 francs, selon l'âge.

M. WURTH, prendrait également chez lui, si des parents le désiraient, six pensionnaires au prix annuel de 400 florins P.-B.

S'adresser pour informations ultérieures à M. Duflos, au local du Lycée, ou chez M. Wurth, près la porte Vivegnis, n° 300.

Jbt. L. DUFLOS, J. F. X. WURTH. 472

Le jeudi 27 septembre 1832, aux 2 heures de relevée, on VENDRA au faubourg St-Léonard, ancienne maison Luguers, cotée 140, une quantité de CUVES et de TONNEAUX de divers capacités, pouvant servir tant à l'usage d'une distillerie que d'une brasserie.

Deux CHEVAUX de voiture à tout crin noirs, à VENDRE rue St-Severin, n° 573.

Les administrateurs-collateurs de la fondation DUMONT, portent à la connaissance du public que l'une des six BOURSES d'étude de ladite fondation est vacante. En conséquence ceux qui croient avoir des droits à la jouissance de cette bourse, doivent présenter leurs titres à M. le curé primaire de Waremme, l'un des collateurs dans le délai de six semaines.

448) VENTE D'UN BIEN PATRIMONIAL.

Le lundi vingt-deux octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, en son étude place St-Barthelemy, à la VENTE aux enchères d'un bien patrimonial, composé d'une maison de campagne très agréablement située, avec 14 bonniers 44 verges de jardin, terres et prairies, dont trois bonniers 10 verges, d'un seul gazon, sont attenants à l'habitation. Le tout en la commune de Horion-Hozémont. S'adresser audit notaire pour connaître les clauses et conditions.

VENTE PAR LICITATION.

Le vingt-huit septembre 1832, à 9 heures du matin, par-devant M. le juge de paix du quartier du sud, à Liège, en son bureau rue St. Jean en Isle, par le ministère de maître PAQUE, notaire à Liège, il sera procédé, ensuite d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 27 août 1832, enregistré à Liège le 3 septembre suivant, à la VENTE d'une MAISON, cotée 569, avec écurie, jardin, appendices et dépendances, située quai d'Avroy, à Liège, joignant d'un côté à M. Dieudonné Malherbe, de l'autre côté à M. Pierre Kevers, de devant au chemin et de derrière à la rue de Benikenne, audit M. Malherbe et autre. S'adresser pour connaître les conditions de ladite vente, au dit M<sup>e</sup> PAQUE, notaire, ou à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence. 418

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 2 octobre 1832, à une heure de relevée, au domicile du sieur Jean François Brousin, à Sarolay, les héritiers de feu Lambert Leboulle de Sarolay, feront exposer et VENDRE aux enchères publiques par le ministère du notaire ERNOTTE:

1<sup>o</sup> Une maison, étable de vaches et autres édifices avec environ 48 perches carrées de prairie et jardins légumiers le tout formant un ensemble, situé à Saivelette, commune de Saive, tenant du couchant au chemin, du nord à Louis Crahay, du midi à Madame de Méan, et du levant aux représentants Collardin.

2<sup>o</sup> Un pré, situé dans les prés de Saivelette, commune de Saive, contenant 14 perches 60 aunes carrées, tenant du levant aux communes, des autres côtés aux représentants Claude Borguet.

S'adresser au notaire ERNOTTE pour des renseignements. 484

VILLE DE LIEGE — Les bourgmestre et échevins, vu la demande de M. Ferd. Pirlot Terwagne, tendante à changer la direction du sentier qui communique du faubourg Saint-Léonard au quai du même nom;

Vu la loi du 28 septembre, 6 octobre 1791, l'arrêté du gouvernement du 23 messidor an 5, et la loi du 9 ventose an 13 relatifs aux chemins vicinaux, arrêtent:

Le plan indiquant la nouvelle direction à donner audit sentier, restera déposé au secrétariat de la régence pendant un mois.

Les habitans intéressés peuvent en prendre connaissance, afin de pouvoir faire sur son contenu telles observations qu'ils croiront convenir.

A l'hôtel-de-ville, le 19 septembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

On DEMANDE pour la campagne une FILLE de boutique, bien au fait du commerce d'auge ou d'épicerie. S'adresser vis-à-vis Ste-Croix, n° 864. 435

AVIS IMPORTANT.

M. MORITZ-BERNARDT, de St-Petersbourg, Oculiste OPTICIEN de la cour de Saxe, vient d'arriver en cette ville, et ne croit pouvoir mieux se recommander à la confiance du public qu'en lui faisant part de quelques-unes des nombreuses attestations qu'il a obtenues dans les principales villes de l'Europe.

La collection de M. BERNARDT est la plus complète et sous tous les rapports, la plus parfaite que j'ai vue. Il est d'ailleurs impossible de rencontrer un opticien plus habile à reconnaître les différents degrés d'altération dont la vue peut être affectée, et de mieux apprécier les diverses modifications que doivent subir les verres propres à les corriger. C'est avec confiance entière que je signale M. BERNARDT comme un homme d'un tact et d'un talent rares.

Docteur ANSIAUX,

Professeur à l'Université de Liège.

Nous partageons entièrement l'avis de M. le professeur ANSIAUX.

Dr COMHAIRE et Dr SAUVEUR, prêt.

Professeurs à l'Université de Liège.

BAUD, prof. à l'Université de Louvain.

M. MORITZ-BERNARDT est logé à l'hôtel d'Angleterre, où il ne séjournera que huit jours.

COMMERCE.

Fonds anglais du 22 septembre. — Consol. 84 1/8 0/0. — Fonds belges 75 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 24 sept. — Dette active, 15 1/16 0/0; idem différée 00/00. — Bill. de change 15 3/4 0/0. — Syndicat d'amor. 00 0/0 0/0 0. — Idem 3 1/2 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup>, 95 à 98 1/4 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à Long. 0/0. — Ren. franç. 0 1/2. 68 3/4 0/0 0. — Métall. 84 3/4 0/0. — Naples Falc. 75 0/0; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 112 0/0 1/00. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp. 00 0/0. — Lots de Pol. 90 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Cont. de guerre 00. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 25 septembre.

Changes.	a courts jours.	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	118 p.	P	
Londres.	40/9 1/2 à 10	P 40/7	P
Paris.	118 p.	A	
Francofort.	36	A	
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/4	A
Escompte 0 0/0			

Cours des Effets.

Effets publics. — Métalliques. 88 3/4 0 P. — Lots portugais 381 0/0 A. — Napolitains. 75 1/2 00 0/0 P. — Guelphes 00 0/0. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0. — Idem Amsterdam, 47 1/2 48 1/4 48. — Anglo Belge 00 0/0 P. — Lots de Pologne 98 00/00. — Emprunt siliens, 50 0/0 P. — Emprunt romain, 78 1/2. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 — idem de 10 mill., 99 3/4. — idem de 24 millions, 75 3/4 P.

Bourse de Bruxelles, du 24 sept. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/4. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 5/8 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pot dor, n° 622, à Liège.